

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS296/11
8 novembre 2005

(05-5238)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – ENQUÊTE EN MATIÈRE DE DROITS COMPENSATEURS SUR LES SEMI-CONDUCTEURS POUR MÉMOIRES RAM DYNAMIQUES (DRAM) EN PROVENANCE DE CORÉE

Accord au titre de l'article 21:3 b) du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends

La communication ci-après, datée du 7 novembre 2005, adressée par la délégation des États-Unis et la délégation de la Corée au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:3 b) du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Les États-Unis et la République de Corée ont l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 21:3 b) du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, ils sont convenus que le délai raisonnable imparti aux États-Unis pour mettre en œuvre les recommandations et décisions de l'ORD concernant le différend *États-Unis – Enquête en matière de droits compensateurs sur les semi-conducteurs pour mémoires RAM dynamiques (DRAM) en provenance de Corée* (WT/DS296) sera de sept mois et 16 jours et viendra donc à expiration le 8 mars 2006.

Pour les États-Unis

Pour la République de Corée

(signé)
Peter F. Allgeier
Ambassadeur

(signé)
Choi Hyuck
Ambassadeur
